

PAR COURRIEL

Le 7 décembre 2015

Objet : Demande d'accès # 2015-10-20 – Lettre réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès verbale, formulée le 13 octobre dernier, concernant la lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques adressée au président de Beaudry-Cadrin au sujet de l'installation d'un centre de compostage.

Le document suivant est accessible et joint à la présente. Il s'agit de :

- Lettre du 7 octobre 2015, 2 pages.

Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez en pièce jointe une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M^{me} Nathalie Picard, analyste à votre dossier, par courriel à l'adresse nathalie.picard@mddelcc.gouv.qc.ca en indiquant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

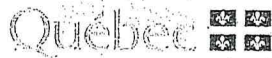
Bureau d'accès à l'information,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Julie Bissonnette

p. j. (2)

c.c. M^{me} Isabelle Tremblay
Direction régionale de Montréal



Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec, le 7 octobre 2015

Monsieur Jacques Beaudry,
Président et Chef de la direction
Groupe Beaudry-Cadrin
12225, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1B 5R3

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre lettre datée du 9 septembre 2015 et adressée à monsieur Denis Coderre, maire de Montréal ainsi qu'à madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement Rivière des Prairies – Pointe aux Trembles, concernant l'emplacement du futur centre de compostage.

Nous comprenons vos préoccupations quant à l'installation d'un centre de compostage à proximité de votre entreprise et de celles de vos voisins offrant des services multiples au public.

En mai 2014, le Ministère a fait parvenir à la Ville de Montréal un avis préliminaire favorable concernant le respect des exigences de localisation des Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage pour établir un lieu de compostage fermé sur le site de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles à Montréal. Cet avis a été produit sur la base des informations transmises par la Ville de Montréal au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Plusieurs communications ainsi qu'une réunion ont eu lieu entre vous et le Ministère, durant lesquelles vous nous avez exprimé vos appréhensions quant aux impacts potentiels qui pourraient être générés par les activités du futur centre de compostage.

...2

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 543-4143
maxime.sauvageau@mddelcc.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

Nous vous rappelons que la construction et l'exploitation du centre de compostage sont assujetties à une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Actuellement, aucune demande de certificat d'autorisation n'a été déposée. À sa réception, le Ministère analysera l'ensemble des éléments du projet et l'information fournie afin de s'assurer que tous les aspects soient conformes aux lois et aux règlements applicables, et ce, avant sa réalisation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

53-54

Maxime Sauvageau
Conseiller politique principal